



CONTRAT **U**RBAIN de **C**OHESION **S**OCIALE
du **S**OISSONNAIS

20**07** - 20**09**

Entre

L'ÉTAT ET L'ACSE,
représentés par Evelyne RATTE, Préfet de l'Aisne,
délégué départemental de l'Agence nationale pour la cohésion sociale (ACSE),

et

LE DÉPARTEMENT DE L' AISNE
représenté par M. Yves DAUDIGNY, président du Conseil général,

et

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SOISSONNAIS
représentée par M. Jean Marie PAULIN,
président de la communauté d'agglomération du Soissonnaise,

et

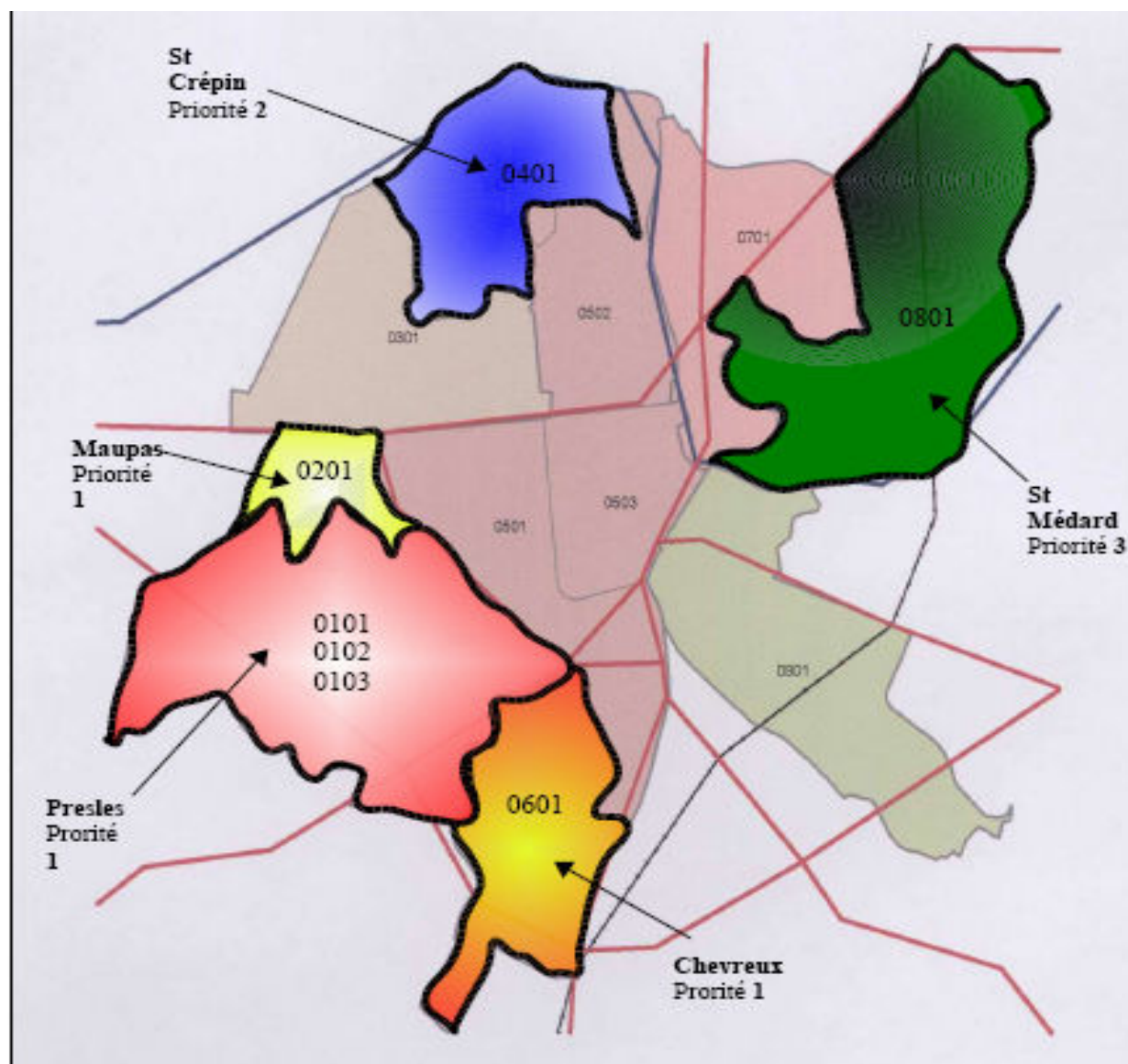
LA VILLE DE SOISSONS
représentée par Mme Edith ERRASTI, Maire de Soissons,

Sommaire

1. Les quartiers Prioritaires sur Soissons	3
1.1. Carte des quartiers retenus et niveau de Priorité	3
1.2. Poids des quartiers dans la ville et dans la Communauté d' Agglomération.....	4
1.3. Presles	5
1.4. Maupas	5
1.5. Chevreux.....	6
1.6. Saint Crépin	6
1.7. Saint Médard.....	6
2. Programmation Thématique	7
2.1. HABITAT CADRE de VIE	7
2.1.1. Constats - Enjeux	7
2.1.2. Hébergement Logement.....	7
2.1.3. Gestion Urbaine de Proximité.....	8
2.2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE et EMPLOI.....	9
2.2.1. Eléments de diagnostic pour Presles et Chevreux.....	9
2.2.2. Objectifs Insertion - accès à l'emploi	10
2.2.3. Actions Insertion - accès à l'Emploi	10
2.2.4. Evaluation / Insertion - accès à l'emploi.....	11
2.2.5. Objectifs - Actions Développement Economique	11
2.2.6. Evaluation développement économique.....	12
2.3. CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE.....	13
2.3.1. Eléments de Diagnostic pour Presles et Chevreux	13
2.3.2. Objectifs	14
2.3.3. Actions	14
2.3.4. Evaluation	15
2.3.5. Saint Médard et Saint Crépin.....	15
2.4. REUSSITE EDUCATIVE.....	16
2.4.1. Eléments de Diagnostic pour Presles et Chevreux	16
2.4.2. Objectifs	16
2.4.3. actions.....	17
2.4.4. Evaluation	17
2.4.5. Saint Crépin et Saint Médard.....	17
2.5. SANTE.....	18
2.5.1. Eléments de Diagnostic pour Presles et Chevreux	18
2.5.2. Objectifs	19
2.5.3. Actions	19
2.5.4. Evaluation: Indicateurs de résultat.....	20
3. Modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.....	21
4. Les engagements financiers des partenaires	22
4.1. Mobilisation des politiques de droit commun	22
4.2. Mobilisation des crédits spécifiques.....	22
5. Durée du Contrat	22

1. LES QUARTIERS DE SOISSONS RETENUS DANS LE CUCS

CARTE DES QUARTIERS RETENUS ET NIVEAU DE PRIORITE ¹



Quatre quartiers de Soissons sont retenus :

- La ZUS Presles Chevreux, classée en priorité 1, comprenant en partie les quartiers de Presles, Chevreux et Maupas,
- Le quartier Saint Crépin, ainsi que l'extension à l'école Ramon, classé est en priorité 2,
- Le quartier Saint Médard, classé en priorité 3.

¹ par IRIS : Ilots Regroupés pour l'Information Statistique (Insee)

**POIDS DES QUARTIERS DANS LA VILLE
ET DANS LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Population et logements des quartiers concernés (par IRIS²)						
Quartier	Population des résidences principales	% de la ville	% de l'agglo	Résidences principales	% de la ville	% de l'agglo
Presles	6 958	24%	13%	2 386	19%	12%
Chevreux	2 253	8%	4%	713	6%	3%
Maupas	2 140	7%	4%	1 013	8%	5%
Saint-Crépin	2 239	8%	4%	1 107	9%	5%
Saint-Médard	1 999	7%	4%	804	7%	4%
Total des quartiers CUCS	15 589	55%	30%	8 532	49%	29%
<i>Ville</i>	28 597			12 236		
<i>Agglo</i>	52 440			20 702		

Source: RGP 99

Les résidences principales concernées par le CUCS représentent

- 49%** des résidences principales de la commune
- 29%** des résidences principales de la communauté d'agglomération

La population concernée représente

- 55%** de la population de la commune
- 30%** de la population de la communauté d'agglomération

² IRIS : Ilots Regroupés pour l'Information Statistique (Insee)

PRESLES

Le **parc social** représente **2.160** logements, (**1.235 Logivam** et **925 Odes**). Ce parc est bien entretenu, il a largement fait l'objet d'opérations de réhabilitation. Les espaces extérieurs qui les entourent bénéficient depuis 1991 d'une attention constante de la commune pour les aménager ou les restructurer, complétant ainsi la réhabilitation des immeubles. Régulièrement, le mobilier urbain et des aires de jeux sont installés ou bien renouvelés. C'est donc un quartier entretenu.

Quelques **réhabilitations d'immeubles** et opérations de **résidentialisation** sont à prévoir pour finaliser la requalification urbaine de ce secteur. Le projet de rénovation urbaine en cours de finalisation sur la ZUS englobe ces interventions.

Le maintien et l'amélioration des conditions de vie quotidienne passe par une gestion des services à la population, concertée et partenariale. La démarche de **gestion urbaine de proximité** doit permettre d'optimiser l'action des différents intervenants, en traitant concrètement les problèmes.

La parc social concentrent les situations de **précarité** avec le chômage de longue durée et très longue durée.

	Presles en totalité	IRIS 101 Vigne Porale Curie	IRIS 0102 Blum	IRIS 0103 Sud et Bd
<i>allocataires CAF bénéficiaires de minima sociaux (AAH, API ou RMI)</i>	38,0%	36,1%	47,2%	30,6%
<i>allocataires CAF dont plus de 50 % des revenus constitués de prestations CAF</i>	41,5%	41,5%	49,7%	33,3%

Source: CAF/Insee 2005

Le **secteur Blum (Iris 0102)** doit faire l'objet d'une attention particulière en terme d'accompagnement social (*concentration des populations en difficulté*).

Les familles étrangères sont logées en majorité sur ce quartier de Soissons.

MAUPAS

Ce quartier accueille pour l'essentiel des logements non conventionnés et des logements en propriété. Les indicateurs qui ont amené son intégration proviennent de situations précaires sur la rue du Docteur ROY intégrée dans l'IRIS Maupas. Ce sont ces situations qui seront visées par les actions du CUCS.

	MAUPAS IRIS 0201	Rue du Dr ROY seule (îlot BE01)	Ilôts de Maupas sans Dr ROY
<i>allocataires CAF bénéficiaires de minima sociaux (AAH, API ou RMI)</i>	24,9%	42.1%	15.9%
<i>allocataires CAF dont plus de 50 % des revenus constitués de prestations CAF</i>	25,2%	47.1%	13.8%

CHEVREUX

Le projet de restructuration urbaine vise en premier lieu à réduire des dysfonctionnements socio-urbains, notamment ceux liés à l'allée Pierre Mendès France (*urbanisme de dalle*). A terme, il est également souhaité que le peuplement évolue vers une plus grande diversité sur ce quartier qui concentre un grand nombre de situations de **précarité**, notamment un nombre élevé de Rmistes. L'**insécurité** est fortement ressentie par les habitants.

47,8% allocataires CAF sont bénéficiaires de **minima sociaux** (AAH, API ou RMI)

51,2% allocataires CAF dont **plus de 50 % des revenus** constitués de prestations **CAF**

SAINT CREPIN

Dès la fin des années 70, le quartier a bénéficié d'opérations de réhabilitation au titre du programme Habitat et Vie Sociale. Après plus de vingt ans, il convient d'étudier l'adéquation du quartier et de ses évolutions par rapport aux aspirations des habitants. Certains îlots recouvrent des situations de grande précarité.

45% allocataires CAF sont **bénéficiaires de minima sociaux** (AAH, API ou RMI)

44% allocataires CAF dont **plus de 50 % des revenus** constitués de prestations **CAF**

SAINT MEDARD

Faubourg de la rive droite de l'Aisne, Saint Médard présente un caractère hétéroclite. Avec des potentialités foncières (friches...), c'est un des secteurs de Soissons qui poursuit son développement (installation de nouvelles activités, production de logement neuf...). La présence de logements sociaux et très sociaux doit amener à prendre en compte les besoins des familles et notamment des jeunes, que le nouveau centre social peut repérer.

28,7% allocataires CAF sont **bénéficiaires de minima sociaux** (AAH, API ou RMI)

30,9% allocataires CAF dont **plus de 50 % des revenus** constitués de prestations **CAF**

Hors ZUS, notre connaissance des quartiers est limitée, nous disposons de peu de données chiffrées. Nous actualiserons le diagnostic plus finement au cours de l'année 2007, pour Saint Médard et Saint Crépin, ce qui permettra d'ajuster les propositions. Dans l'attente, nous proposons d'élargir le programme d'action de la ZUS aux habitants de ces quartiers.

2. PROGRAMMATION THEMATIQUE

HABITAT CADRE DE VIE

CONSTATS - ENJEUX

Même avec le déficit de logements sur le marché soissonnais, les difficultés d'insertion dans le logement restent limitées, ceci notamment en raison de la forte présence de logements sociaux. Le parc locatif social représente près de 50% des résidences principales à Soissons et ne connaît pas de vacance.

L'enjeu dans les quartiers d'habitat social est d'y maintenir et développer une qualité de vie qui facilite l'implication des habitants et de préserver leur fonction de transit résidentiel. En plus de l'effort pour constituer une offre nouvelle sur l'agglomération, il importe également de procéder à une rénovation progressive de ces grands ensembles.

Les dispositifs de mobilisation pour l'insertion dans le logement en direction des publics spécifiques (personnes et familles en situation précaire, jeunes, ...) facilitent également l'accès au logement et doivent être soutenus.

HEBERGEMENT LOGEMENT

L'offre d'hébergement sur le Soissonnais est importante. Elle doit être complétée par un accompagnement des personnes et des familles. En plus des problèmes de logement, les hébergés sont souvent confrontés à une multitude de problèmes à régler (*accès aux droits, santé, insertion professionnelle...*)

Objectifs

- Faire aboutir le projet logement des personnes ou familles hébergées en structures,
- Favoriser l'accès au logement,

Actions

- Soutien aux structures favorisant l'insertion dans le logement,

Critères et indicateurs d'évaluation

- accès au logement à la sortie de l'hébergement,
- solutions apportées à la situation de la personne ou de la famille en regard du constat de départ.

GESTION URBAINE DE PROXIMITE

Le quartier de Chevreux bénéficiera d'un projet de rénovation urbaine aidée par l'ANRU. Pour prolonger les effets attendus de l'opération, il convient de conforter une démarche de **gestion urbaine de proximité (GUP)** sur le site ainsi que sur le reste de la ZUS. Cette démarche favorise la concertation entre les intervenants (*services techniques de la ville, des bailleurs, de la communauté d'agglomération pour la collecte des ordures ménagères...*) afin qu'ils optimisent leurs moyens au profit des conditions de vie quotidienne des habitants.

Après la signature d'une convention GUP pour la ZUS de Presles-Chevreux, la démarche pourra ensuite être étendue aux autres quartiers de la ville. Le pilotage de la démarche est assuré par la Ville de Soissons.

- Objectifs:**
- Mettre en place des conventions de gestion urbaine de proximité pour chaque quartier,
 - Favoriser l'attractivité des quartiers et faire évoluer la demande de logement (+5%),
 - Améliorer la qualité de vie quotidienne, notamment l'environnement et la propreté,
 - Réduire de 10% le montant des réparations à la suite de dégradations,

- Actions**
- Entretien performant de l'espace public,
 - Sensibilisation au respect de son environnement
 - Accompagnement de la mise en place du tri sélectif
 - Traitement rapide des actes de vandalisme, des petites dégradations,
 - o Fonds d'intervention pour l'achat des matériaux et matériels de réparation
 - o Chantiers d'insertion, recrutement d'agents habitant de préférence le quartier pour assurer les petites réparations
 - o Mutualisation des moyens,
 - Etude de domanialité permettant d'identifier les espaces fonciers respectifs de la ville et des bailleurs en vue de définir les responsabilités en matière d'entretien...

Critères d'évaluation:

- attractivité et image du quartier
- élaboration d'une démarche concertée GUP sur Presles-Chevreux

Indicateurs :

- nombre de conventions de gestion urbaine de proximité établies
- nombre de demandes de logement dans le parc social des quartiers prioritaires,
- montant des réparations,
- taux de logements vacants
- enquête de satisfaction
- Convention GUP sur Presles-Chevreux
- Montant des réparations

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC POUR PRESLES ET CHEVREUX

❖ *La situation par rapport l'emploi des habitants de la ZUS*

Alors qu'elle constitue 33% de la population active, la ZUS représente 45% des demandeurs d'emploi de la commune, soit près de 1.500 personnes.

Conséquence de la désindustrialisation du bassin suite aux fermetures massives d'entreprises depuis 2001, l'augmentation de la **demande d'emploi longue durée et très longue durée** caractérise la ZUS: les DELD et DETLD représentent 45% des DE de la ZUS. Le nombre de femmes actives a fortement diminué dans la ZUS, leur taux d'activité est de 54% contre 62% sur la commune. L'éloignement durable de l'emploi, en plus de la précarité financière affecte la structuration identitaire et sociale liée au travail. Pour les enfants le travail des parents n'est plus un repère.

Fait encourageant, le diplôme et la **qualification** restent des **atouts contre le chômage** et notamment pour les diplômés au-dessus du bac, y compris pour les jeunes issus de l'immigration. Une dizaine de jeunes de niveau égal ou supérieur à Bac + 2 seulement sont inscrits à l'ANPE. Mais l'accès à l'emploi nécessite la **mobilité** au-delà du territoire de l'agglomération, et notamment vers la région parisienne. Car, si on note que les **discriminations** touchent moins les jeunes diplômés qui trouvent à s'employer hors du bassin, les discriminations perdurent pour les recrutements sur le territoire. La frustration devant l'inégalité à l'accès à l'emploi est génératrice de tensions.

Le départ des 20/24 ans pour des études ou bien pour de l'emploi qu'ils ne trouvent pas sur place entraîne une diminution de la part des jeunes. Les **jeunes** qui restent sont donc ceux qui sont les plus en difficultés, **peu qualifiés, peu mobiles**. Pour ces jeunes, **les réseaux relationnels familiaux ou sociaux sont insuffisants** pour donner un coup de pouce dans l'accès à l'emploi, y compris pour les jobs d'été.

Compte tenu de sa structure par âge, la population de la ZUS présente un **niveau de formation particulièrement faible**. Entre 1990 et 1999, la diminution de la population active occupée s'explique, pour les quatre cinquièmes, par les mouvements migratoires et sorties d'activité, et pour un cinquième par une hausse du chômage.

Les solutions sont limitées car le marché de l'emploi n'est pas favorable. Entre 2000 et 2005, le bassin d'emploi a subi une **perte de 1.200 emplois (soit une baisse de 5.9%), dont 900 emplois salariés perdus sur l'agglomération de Soissons**.

❖ *Indicateurs chiffrés du diagnostic*

- Taux des DE, DELD DETLD de la ZUS par rapport à la commune et à la zone d'emploi
- **Durée d'affiliation au chômage** avant de retrouver un emploi

❖ *Les difficultés de recrutement des entreprises en ZFU*

Paradoxalement, les entreprises implantées en ZFU et notamment celles qui souhaitent recruter sur la ZUS pour bénéficier des exonérations, peinent à trouver les compétences qui leur sont nécessaires.

❖ *Des secteurs confrontés à des difficultés pour recruter*

- Hôtellerie, restauration, métiers du bâtiment, et autres secteurs

OBJECTIFS INSERTION - ACCES A L'EMPLOI

- Réduire de 50% l'écart du taux de chômage des quartiers par rapport aux taux de chômage de la zone d'emploi,
- Atteindre un taux d'accompagnement individualisé des jeunes des quartiers de 90%,
- Maintenir ou rendre employables les **personnes les plus éloignées de l'emploi**, et notamment les femmes en leur fournissant les possibilités d'insertion : activités, possibilités d'expérimenter et maintenir des rapports sociaux, d'être identifié par les intermédiaires de l'emploi
- Mobiliser les **politiques publiques** (Etat, Conseil Régional, Conseil Général) pour favoriser l'accès et le retour à l'emploi
- Développer **l'ingénierie pour l'insertion**, soutenir les initiatives et les porteurs d'actions d'insertion
- Permettre aux ménages **d'augmenter leurs revenus** en favorisant le développement des **services à la personne**. C'est un secteur créateur d'emplois, qui peut être ouvert aux **femmes** et également aux **travailleurs peu qualifiés**.
- Permettre à des habitants de la ZUS d'accéder à des emplois liés **au chantier de la rénovation urbaine**, ainsi qu'aux emplois découlant **des marchés** et achats des collectivités.
- **Qualifier** les habitants de la ZUS pour les emplois devant se créer sur les zones d'activité en cours de développement
- **Orientation**: informer les jeunes
 - o sur les métiers en développement et les métiers en tension
 - o sur les filières de formation, notamment l'alternance y compris pour le supérieur qui fournit une expérience professionnelle facilitant l'insertion future.
- Veiller à **l'adaptation** de la **formation initiale** et **continue** aux besoins de main d'œuvre locale
- Lutter contre les **discriminations**

ACTIONS INSERTION - ACCES A L'EMPLOI

- **Plateforme de mobilisation** ou remobilisation pour personnes les plus éloignées de l'emploi
 - o Proposant des activités individualisées et collectives pour éviter le décrochage
- Assurer un **suivi personnalisé** des D.E. de la ZUS
- Mobilisation des **outils d'insertion**
 - o Contrats aidés
 - o Activités d'utilité sociale,
 - o Chantiers d'insertion
 - o Entreprises d'insertion
 - o Chantier de jeunes pour découvrir le monde du travail
- Accompagner la **qualification** des habitants de la ZUS par la **formation**, notamment au cours de la phase insertion

- **Services à la personne**
 - o Développer l'offre:
 - développer des structures employeur: *associations, secteur marchand, chômeur créateur d'activité*
 - Promouvoir de l'offre de services: *campagnes de communication*
 - o Qualifier l'emploi: *former les candidats*
 - o Développer la demande:
 - Informer les clients sur les aides et avantages du CESU (Chèque Emploi Service Universel)
 - Favoriser la solvabilisation de la demande de CESU: démarcher les entreprises, les comités d'entreprise
- Intégration d'une **clause "insertion"** dans les marchés publics notamment ceux de la rénovation urbaine au profit des habitants du quartier. Suivi de sa mise en œuvre. Elaboration d'une **charte d'insertion**.
- Actions de lutte contre les **discriminations**

EVALUATION / INSERTION - ACCES A L'EMPLOI

❖ **Modalités**

- La question du chômage, de l'emploi, de l'insertion sur la ZUS sera suivie au sein du **Groupe Solidarité Emploi** sera mis en place par la DDTEFP.

❖ **Indicateurs de moyens**

- Mesures pour l'emploi bénéficiant aux habitants des ZUS

❖ **Indicateurs de résultat**

- Taux de chômage dans les quartiers de par rapport au taux de chômage de la zone d'emploi

Le taux de chômage en comparaison à celui de la commune et du bassin d'emploi est un indicateur de contexte identifiant les difficultés d'un quartier. Toutefois, le CUCS ne peut agir sur ce taux, conditionné par les flux du marché de l'emploi et la création ou la destruction d'activité sur le bassin. Aussi les critères de réussite porteront plutôt sur "l'employabilité", la capacité à occuper un emploi, critère pour lequel on peut retenir comme indicateurs

- o la durée d'affiliation au chômage avant de retrouver un emploi des habitants de la ZUS par rapport à la commune et au bassin d'emploi
- o le niveau de qualification
- Nombre de jeunes accompagnés sur le nombre de jeunes connus par l'Agence Locale pour l'Emploi et la Mission Locale.

OBJECTIFS - ACTIONS DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- **Promouvoir la ZFU**

- o **L'offre immobilière et foncière diversifiée** se développe sur le territoire et notamment les sites en ZFU. Elle favorise la création et le développement d'activités en offrant un **parcours résidentiel** adapté aux activités des entreprises qui souhaitent s'implanter: *incubateur, pépinière ou hôtels d'entreprises*, ou bien locaux d'activité pour entreprises locales précédemment accueillies en pépinière ou bien à l'étroit dans leurs locaux.
- o Le chef de projet ZFU, est installé au sein de la ZFU, dans la pépinière d'entreprise et le service action économique s'attache à attirer de nouvelles entreprises créatrices

d'emploi en participant à des salons ciblés comme INNOVACT à Reims; SIAL à Paris, SIMI à Paris

- **Soutenir la création d'activité**

- Accompagner les porteurs de projets ante et post-crétation en lien avec les opérateurs de la création d'entreprises

- **Animer la ZFU**

- **réunions thématiques régulières** (*finances, juridique, fiscal, ressources humaines...*) destinées aux chefs d'entreprise et permettant informations et échanges sur la vie de l'entreprise
- **Club des chefs d'entreprise de la ZFU :**
 - construire avec les acteurs du territoire une vision partagée et attractive; mais aussi fédérer les entreprises, réguler leurs relations avec l'environnement, bâtir des réponses aux besoins constatés en terme de services, favoriser les échanges, le partage des compétences, la coopération inter-entreprises, et créer une dynamique autour d'un groupe de décideurs capables de donner une image positive du territoire à l'extérieur, vis-à-vis de porteurs de projets ou d'entreprises souhaitant bénéficier des attraits de notre territoire.

- **Rapprochement O/D emploi ZFU.** Faciliter l'application de la **clause d'embauche** locale permettant aux entreprises de bénéficier des exonérations: 1/3 des emplois de la ZFU doit concerner les habitants des quartiers en difficulté.

- Préparation d'une **convention** entre la communauté d'agglomération et l'ANPE en vue de partager les informations sur la ZFU, et de croiser ces informations par rapport à des données sectorielles et à des demandes spécifiques des entreprises.
- Multiplier la publicité des offres d'emploi en ZFU par le biais de tout réseau pouvant diffuser l'information. Opérations spécifiques auprès des résidents ZFU, comme l'organisation d'une **journée portes ouvertes** permettant de **découvrir les emplois** proposés en ZFU
- Mise en place d'une « **CVthèque** » pour, d'une part recevoir et accueillir les demandes d'emplois des résidents ZFU et d'autre part simplifier les recherches et démarches des entreprises qui souhaitent embaucher (*définir les besoins en recrutement, informer sur les dispositifs d'aide*)

EVALUATION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Nombre d'emplois créés en ZFU et sur les quartiers,
- Nombre d'habitants de la ZFU et des quartiers recrutés,
- Nombre d'entreprises créées ou installées en ZFU et sur les quartiers,

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC POUR PRESLES ET CHEVREUX

- **Les situations constatées, les victimes**

- Les statistiques police indiquent que les quartiers de Presles et Chevreux sont marqués par le **vol sur des véhicules automobiles** ainsi que par le **vandalisme**, et notamment un nombre importants de **feux de poubelles**.
- Les quartiers ont été le théâtre de **violences urbaines** en novembre 2005.
- Les demandes d'intervention de la médiation concernent
 - **Troubles du voisinage**, notamment le bruit,
 - **Conflits de voisinage**
 - Stationnement **des jeunes** dans les **halls** d'immeuble
 - **Conflits familiaux** et notamment **femmes victimes de violences**
- Sur **Chevreux**, les habitants ressentent vivement l'insécurité, notamment en raison de la présence de groupes de jeunes qui s'approprient l'espace public de manière menaçante, particulièrement la dalle de Chevreux. Ils intimident les habitants qui s'enferment chez eux et n'osent se manifester par peur des représailles. La question de la dalle est traitée dans le projet de rénovation urbaine du quartier.
- Ces situations véhiculent une image négative du quartier. Elles concourent au **sentiment d'abandon** qu'exprime la population.
- Les habitants et notamment les victimes **méconnaissent leurs droits**, le droit et les mécanismes judiciaires.

- **Habitants de la Zus auteurs**

- Les habitants de Presles et Chevreux sont exaspérés par les conflits d'usage de l'espace public. Les plus grands utilisateurs de l'espace public sont les personnes les moins insérées, les plus en risque de décrochage, qui perturbent la vie de quartier.
- Le manque de **mobilité**, manque d'**ouverture culturelle** offre une vision restrictive de l'avenir, des possibilités de construire sa vie, de **s'insérer**. Les difficultés d'insertion risquent d'entraîner une entrée durable dans l'exclusion et la délinquance?
- **Alcoolisation** et autres **conduites addictives** des jeunes sont ostentatoires
- Les quartiers sont identifiés comme les lieux **d'économie parallèle**.
- Les troubles sont le fait d'un faible nombre d'auteurs **récidivistes**.
- On retrouve parmi ces récidivistes, des auteurs **mineurs**. Les parents sont impuissants face aux comportements déviants de leurs enfants Ils ne parviennent pas à fournir à leur enfant le soutien, les repères et les cadres pour se construire.
- L'**absentéisme** scolaire est un facteur de risque supplémentaire

OBJECTIFS

- **Réduire** d'au moins 4 points le pourcentage de **la délinquance de voie publique et destruction, dégradation de biens**,
- **Réduire** d'au moins 4 points le pourcentage des **crimes et délits contre les personnes**,
- **Réduire** d'au moins 4 points le pourcentage de **mis en cause majeurs et mineurs** des quartiers par rapport à la commune,
- **Réduire** le nombre **d'absentéistes** parmi les élèves inscrits dans les établissements relevant des quartiers,
- **Apaiser les tensions**, éviter que les situations ne dégénèrent, intervenir pour **la tranquillité**
- Favoriser **l'accès au droit, la connaissance des institutions**
- Soutenir les **victimes**
- Prévenir la **récidive**
- Prévenir les **situations à risque**
 - o Prévention de **l'alcoolisme et autres conduites addictives chez les jeunes**
 - o Prévention de **l'absentéisme scolaire**
- Favoriser **l'insertion des jeunes les plus en difficultés**, favoriser **l'ouverture culturelle et sociale des jeunes** par la mobilité, la prise d'initiatives, l'autonomie
 - o Sortir des frontières du quartier,
 - o favoriser les échanges avec les autres quartiers,
 - o prévenir les comportements sexistes
- Favoriser **l'autonomisation** et la **prise de responsabilité** par les jeunes
- Soutenir les **initiatives des habitants** et notamment des **jeunes**,
- Soutenir la **parentalité**
 - o **Renforcer les parents** dans l'éducation de leurs enfants et notamment dans les moments difficiles
- Accompagner la **rénovation urbaine** de **Chevreux** par la **sécurisation** (prévention situationnelle)

ACTIONS

- **Médiation urbaine**
- **Accès au droit, à l'information, et accueil et soutien des victimes**
 - o Livret d'accueil pour les nouveaux arrivants
 - o Point d'Information
 - o Point Info Familles
 - o Soutien aux victimes et notamment aux femmes victimes de violences
- **Actions culturelles et artistiques favorisant l'intégration républicaine**

- Actions interquartiers
- Intégration des jeunes dans les structures ordinaires de la ville ou de l'agglomération pour compléter les actions spécifiques de proximité
- **Chantiers de jeunes – jobs vacances**
- **Fonds d'aide aux projets autonomes** des jeunes
- **Fonds d'initiatives des habitants**
- **Accueil des jeunes en soirée** sur Presles et Chevreux

ÉVALUATION

- Critères et indicateurs

- Citoyenneté: Nombre de projets déposés dans les fonds d'aide aux projets des jeunes, des habitants
- Qualité de vie, tranquillité : enquête qualitative
- Nombre d'élèves absentéistes
- Nombre de faits délictueux concernant la délinquance sur la voie publique, les destructions, les dégradations de bien
- Nombre de crimes et délits contre les personnes
- Nombre de mineurs et majeurs mis en cause

SAINT MEDARD ET SAINT CREPIN

- La population du quartier de Saint Médard souhaite que se développent des actions en direction des jeunes. Le Centre social propose de prendre en compte ces jeunes à travers des activités visant à la responsabilisation et l'autonomisation, plutôt que par des activités de consommation dont on connaît les dérives. Aussi, il offrira à des jeunes la possibilité de s'investir dans des **chantiers sur les périodes scolaires** pour des activités d'utilité pour le quartier, notamment en vue d'améliorer le cadre de vie. Le pécule versé aux jeunes leur permettra de mener des projets autonomes.
- La situation de ce quartier ainsi que celle de Saint Crépin reste à étudier plus finement sur l'année 2007 afin de proposer des interventions adaptées.

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC POUR PRESLES ET CHEVREUX

Les indicateurs de l'Education Nationale témoignent des **difficultés scolaires** des enfants fréquentant les établissements de la ZEP Presles-Chevreux. Des **problèmes familiaux, sociaux, culturels, de santé, la précarité financière** aggravent la situation.

Ces difficultés trouvent leur origine dans la **non maîtrise des savoirs de base**, la maîtrise de la **lecture** notamment en lien avec la maîtrise du **langage**.

Elles proviennent également de la **faiblesse familiale**: le manque d'ambition, le défaitisme vis-à-vis de la scolarité pour des familles ayant parfois elles-mêmes subi l'échec scolaire, la délégation à l'école de l'éducation des enfants, l'absence de références pour traiter les difficultés (*méconnaissance des institutions utiles pour soutenir l'enfant dans son développement ...*).

Pour les jeunes qui parviennent à entamer des **études supérieures**, l'absence de références familiale et sociale peut allonger le temps d'**adaptation** au système universitaire, et donc obérer la réussite. La non-maîtrise de **l'expression orale** constitue également un handicap.

L'échec scolaire est une souffrance. A terme, l'insertion professionnelle est compromise, ce qui peut générer rancœur, frustration et tensions.

Indicateurs de départ

- 42% des enfants arrivent en 6^{ème} avec 1 an de retard (25% département)
- 8,2% des enfants arrivent en 6^{ème} avec 2 ans de retard (1,2% département)
- 15,4% redoublent en 6^{ème} : (5,4% département)

OBJECTIFS

Il s'agit de favoriser l'égalité des chances et d'enrayer la spirale de reproduction de l'échec scolaire et des inégalités sociales

- Offrir un **accompagnement** global et **renforcé** des enfants et familles les plus fragiles, sur les plans **éducatif, social, sanitaire**
- Intervenir très **précocement (fin maternelle –CP)** pour enrayer le processus d'échec
- Favoriser la maîtrise des **savoirs fondamentaux** chez les enfants les plus en difficultés
- **Soutenir les parents** dans l'éducation de leurs enfants, et notamment en leur permettant d'élargir leurs pratiques éducatives
- Améliorer les **relations familles/écoles**
- **Valoriser les jeunes qui réussissent**
- Aligner le taux de **passage en seconde** générale et technologique des élèves des quartiers sur le taux départemental,
- Réduire l'écart entre les résultats du quartier et les résultats nationaux pour les évaluations nationales de 6^{ème} en français et en mathématiques,
- Réduire le taux de retard à l'entrée du collège.

ACTIONS

Programme de Réussite Educative de 2007 à 2009

- Le Programme de réussite éducative touchera plus spécialement une **cinquantaine d'enfants de 5/7 ans**.
- **Accompagnement individualisé** des enfants et familles sur le parcours de réussite éducative
- Atelier **langage**
- Actions en **santé** (*bilans de santé, suivi des bilans de santé CP, orthophonistes, psychologues...*)
- Actions d'accès au sport, à la culture, aux loisirs
- Action de soutien à la **parentalité**,
- **Accompagnement de la scolarité**

Autres Actions

- Programme **Ambition réussite**
- **Soutien scolaire** (*pour les enfants n'entrant pas dans le dispositif de réussite éducative*)
- Amélioration de la **communication, l'expression orale** pour les enfants et les jeunes
- Soutien aux **parcours d'excellence** (*jeunes des quartiers qui poursuivent des études "supérieures"*)
- Soutien à la **parentalité**
- Lutte contre l'**illettrisme**

EVALUATION

Critères et indicateurs

- Réussite aux évaluations nationales, aux évaluations locales comparées à la commune, au département pour les tranches d'âge concernées par le projet de réussite éducative, et également d'une manière plus générale pour tous les enfants des quartiers par rapport aux évaluations nationales de 6^{ème} en français et en mathématiques,
- Taux de retard à l'entrée au collège (nombre d'élèves ayant fait l'objet d'un prolongement de cycle)
- Nombre d'élèves passant en seconde générale et technologique,

SAINT CREPIN ET SAINT MEDARD

Après la mise en place progressive du programme sur la ZUS de Presles-Chevreux à compter de 2006/2007, les partenaires seront sollicités pour développer un programme sur les écoles des quartiers Saint Crépin et Saint Médard, en adaptant les interventions aux caractéristiques des familles de ces quartiers.

La prise en compte des besoins des populations en matière de santé pourra s'inscrire dans une démarche ATELIER SANTE VILLE, en fonction de la mobilisation des partenaires notamment institutionnels. Dans un premier temps, les ateliers santé ville sont ciblés sur les quartiers de la ZUS de Presles et Chevreux. Ils pourront par la suite être élargis aux autres territoires prioritaires du contrat de ville. La maison des préventions aura en charge le pilotage de la démarche.

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC POUR PRESLES ET CHEVREUX

La rencontre diagnostic d'octobre 2006, réunissant des acteurs du territoire de Presles et Chevreux, a permis de mettre en évidence des **déterminants de santé défavorables**.

En premier lieu, **une alimentation déséquilibrée**. Si la consommation de fruits, légumes et de produits laitiers est moindre, les boissons sucrées sont davantage consommées. L'absence de transmission d'une culture sur la préparation des repas conforte des habitudes de consommation dommageables pour la santé: le grignotage remplace volontiers les repas familiaux, les préparations industrielles se substituent souvent aux produits frais. La **faible activité physique** renforce les risques.

Ce déséquilibre alimentaire, l'absence d'un petit déjeuner complet a des conséquences sur le **comportement de l'enfant en classe**. De plus, cela engendre des problèmes de **surpoids** et d'**obésité** qui apparaissent très tôt, notamment chez les filles.

A l'origine:

- le coût des produits,
- l'absence de culture culinaire,
- les méconnaissances en diététique

L'hygiène de vie défectueuse englobant hygiène corporelle (*pédiculose, caries dentaires, problèmes dermatologiques..*), et rythmes de vie, est parfois également associée à des conditions d'occupation du logement médiocres (*saleté, délabrement*).

La consommation de produits sucrés explique en partie un nombre plus important de **caries dentaires**. Les soins dentaires sont négligés, surtout pour les dents de lait. Des actions de dépistage bucco dentaire sont régulièrement menées dans les écoles de la ZEP, mais les soins ne sont pas toujours réalisés. L'absence de dentiste dans le quartier de Presles et Chevreux ne facilite pas l'accès aux soins.

La consommation de produits toxiques, alcool et autres addictions, en plus de l'impact négatif sur la santé du consommateur, a également des conséquences sociales. Elle est souvent présente dans les situations conflictuelles familiales ou de voisinage ou bien de violence sur les quartiers. Elle concerne toutes les tranches d'âge. Les polyconsommations entraînent des dégâts sanitaires importants.

L'isolement, le sentiment d'abandon et d'inutilité (chômage) sont source de **détresse**, même si les plaintes et demandes sont peu exprimées. D'autres facteurs tels le handicap, la précarité, les violences conjugales... contribuent à l'auto-dévalorisation, au **manque d'estime de soi**. Les femmes sont plus fragiles, et les familles monoparentales sont surreprésentées.

Les soins et le suivi médical sont négligés. Outre la **question financière** qui renvoie les soins au second plan, les démarches peuvent être ressenties comme complexes, le langage médical peut paraître difficilement accessible, voire incompréhensible.

Si l'offre médicale sur les quartiers est néanmoins suffisante, l'hôpital tient une place importante dans les soins d'urgence. Lorsqu'ils ne sont pas liés à l'urgence, certains soins sont délaissés (*dentaires, oculaires, auditifs..*). Il faut que la douleur physique se manifeste pour consulter. Les questions de santé sont **peu anticipées**.

Les difficultés particulières des **jeunes** son également évoquées. Les constats montrent des situations de passage à l'acte (**suicide ou tentatives**), de nombreuses transgressions (**conduites addictives..**). Les situations de **violence** envers le cadre de vie comme envers les personnes font naître un sentiment de peur.

Dans les situations de précarité, la dégradation de l'état de santé est un facteur aggravant. De même la précarité sociale a des effets négatifs sur l'état de santé.

OBJECTIFS

- Réduire en 5 ans le pourcentage d'enfants qui souffrent de **pathologies dentaires** et de problèmes de **surpoids** dans les quartiers
- Prévenir en **informant et éduquant**
- Augmenter de 30% le nombre de personnes ayant **participé à une action de prévention** à la santé,
- Favoriser l'accès **effectif aux droits sociaux, aux soins, à la prévention et à la santé**
- Lutter contre le **mal-être**
- Favoriser la **participation active des habitants** dans la réalisation des actions de santé
- Renforcer l'information et les **échanges entre les acteurs locaux** en matière de santé pour améliorer la prise en compte des besoins de santé des habitants du quartier

ACTIONS

- **Programme d'éducation pour la santé dans les écoles de la ZEP** (cycles 1-2-3)
- **Actions de prévention** des conduites à risque auprès des enfants, des jeunes et des familles
- **Espaces Informations Santé** dans les quartiers, pour faciliter l'accès à l'information et à la prévention, avec des fonds documentaire pour l'information permanente et des temps d'animation.
- **Site internet Santé** sur Soissons
- **Accompagnement personnalisé** dans les démarches de soins assuré par un travailleur social et un psychologue
- Soutien aux personnes confrontées à des **difficultés psychologiques, au mal-être**
- Développement d'une approche **en santé communautaire** permettant de mobiliser les habitants les plus démunis sur les questions de santé.

- **Animation d'un réseau d'échanges santé** permettant de renforcer le partenariat en vue d'optimiser les interventions, d'améliorer la connaissance du territoire, de faire le point sur les ressources, d'ajuster le programme d'actions.

EVALUATION: INDICATEURS DE RESULTAT

- Evolution des indicateurs de départ
 - Bilans infirmiers réalisés dans les écoles de la ZEP (en CP et CE2)
 - taux de surpoids et d'obésité
 - taux de problème dentaire
 - suivi vaccinations
 - pratique d'activité physique
 - Nombre d'élèves des quartiers repérés comme souffrant de pathologies dentaires et de problèmes de surpoids à l'occasion de la visite médicale organisée par la médecine scolaire en direction des enfants atteignant l'âge de 6 ans,
 - Données du centre hospitalier
 - nombre de tentative ou de suicide
 - consultation des urgences psychiatriques
 - nombre de suivi du point écoute drogues
 - Données de la CPAM
 - consommation de soins
- Réalisation du bilan infirmier pour les enfants et suivi des soins
- Nombre de personnes fréquentant les actions de prévention
- Nombre de projets engagés sur le territoire par les partenaires et habitants

3. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D' EVALUATION

Différents programmes (*ZFU, Rénovation urbaine, réussite éducative, prévention de la délinquance, atelier santé ville, parentalité...*) disposent d'instances de pilotage et d'ingénierie spécifiques. Les instances du CUCS développeront une vision globale de chacun des quartiers. Elles définiront lors de leur installation plus précisément leur composition et modalités de fonctionnement.

- **Pilotage politique: Un comité de pilotage stratégique**

Objet

- Valider le diagnostic de territoire
- Définir des orientations stratégiques pour les interventions prioritaires sur les quartiers du contrat de ville
- Assurer la cohérence des différentes actions du programme
- Mesurer l'impact des actions sur les différents quartiers

Composition: les signataires du CUCS

- L'Etat
- Le Conseil Général
- La communauté d'agglomération
- La Ville de Soissons

- **Pilotage technique: la direction de projet**

Objet

- Mettre en œuvre concrètement les objectifs du CUCS et les différents programmes de la politique de la ville
- Assurer la veille informative dans chacun des domaines, préparer un bilan annuel des réalisations
- Etre force de proposition auprès du comité de pilotage, proposer des ajustements en fonction des évolutions
- Mettre en œuvre la participation des habitants, assurer la communication avec les habitants
- Favoriser la concertation entre les partenaires

Composition:

- Les Représentants des signataires du CUCS
- Les référents des différents programmes de la politique de la ville, du CUCS et des quartiers

- **Modalités de suivi, d'évaluation et de concertation**

- Critères de réussite dans les différents projets thématiques,
- mais aussi approche globale territoriale (par quartier) pour mesurer l'impact des actions et assurer une veille sur les conditions de vie des habitants.

4. LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DES PARTENAIRES

MOBILISATION DES POLITIQUES DE DROIT COMMUN.

Chacun des signataires s'engage à mobiliser ses politiques et ses moyens de crédits de droit commun afin de renforcer les actions menées sur les territoires prioritaires du CUCS; l'organisation de la conduite du projet permet l'articulation des actions du CUCS avec les politiques de droit commun et les dispositifs sectoriels.

MOBILISATION DES CREDITS SPECIFIQUES.

L'État, le Département de l'Aisne, la Communauté d'agglomération du Soissonnais et la Ville de Soissons s'engagent à mobiliser des crédits spécifiques pour la période 2007 – 2009.

Pour 2007, les engagements financiers respectifs sont :

Pour l'État: **197 252 €** de crédits spécifiques auxquels peuvent s'ajouter des dotations complémentaires sur les dispositifs adultes relais (3 postes en 2006), réussite éducative (40 000 € en 2006), Intégration et Ville Vie Vacances notamment, sur appel à projet.

Par ailleurs, l'Etat mobilise plus particulièrement la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (versée à la Ville de SOISSONS – 2.595.745€ en 2006) qui contribue tous les ans à la solidarité en faveur des populations, ainsi que des crédits de droit commun sur ces quartiers (crédits droits des femmes, crédits logements, crédits DDASS, DDJS,...).

Pour le Département de l'Aisne: **109 274 €** (investissement et fonctionnement confondus dont la répartition sera étudiée lors des réunions locales)

Pour la Communauté d'agglomération du Soissonnais : 131 000 €

Pour la Ville de Soissons : 191 173 €

Pour les années ultérieures, les engagements sont de même montant, dans la limite des disponibilités budgétaires, dans le respect de la loi de finances et après avis du comité de pilotage.

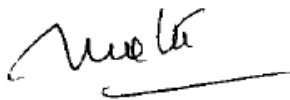
5. DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat porte sur les années 2007 à 2009 et pourra être reconduit après évaluation jusqu'en 2012.

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DU SOISSONNAIS

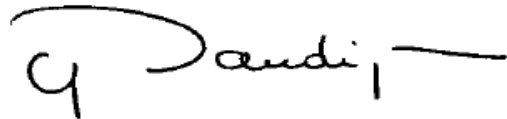
Fait à LAON, le 9 février 2007

Le Préfet de l'Aisne
Délégué de l'ACSE



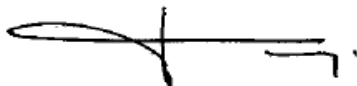
Evelyne RATTE

Le Président
du Conseil Général de l'Aisne



Yves DAUDIGNY

Le Président
de la Communauté d'agglomération
du Soissonnais



Jean Marie PAULIN

Le Maire de Soissons



Edith ERRASTI